



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Préfecture  
Direction de la coordination interministérielle et de l'appui territorial  
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

### **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté préfectoral, une enquête publique préalable à la cessibilité des terrains est prescrite à la demande de la SADIV, sur la commune de Redon, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du Châtel Haut Pâtis.

Les pièces du dossier comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à :

Hôtel de ville  
18, place Saint-Sauveur – 35060 REDON  
(lundi au jeudi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 17h30  
vendredi : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 16h30))

pendant 17 jours consécutifs, du mercredi 08 au vendredi 24 janvier 2020 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public, et consigner éventuellement sur le registre ses observations sur les limites des biens à exproprier ou les adresser impérativement avant la clôture de l'enquête, par écrit, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur désigné pour diligenter cette enquête est monsieur Guy APPERE. Il recevra en personne les observations du public, à la mairie de Redon, les :

- ⇒ **mercredi 08 janvier 2020 – de 9 h à 12 h,**
- ⇒ **lundi 13 janvier 2020 – de 9 h à 12 h,**
- ⇒ **vendredi 24 janvier 2020 – de 13 h 30 à 16 h 30.**

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L.311-1 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

RENNES, le / 2 DEC. 2019

Pour la Préfète, et par délégation,  
le Secrétaire Général,

Ludovic GUILLAUME